



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Arrêté du 25 juin 2025 modifiant l'arrêté
du 31 janvier 2022 fixant la composition
de la commission spécialisée
pour les prises en charge et
accompagnements médico-sociaux de la**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;

VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine – M. Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2025 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la Nouvelle-Aquitaine modifié ;

VU la décision du Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature en date du 15 avril 2025 publiée au recueil des actes administratifs sous le n° R75-2025-077 le 18 avril 2025 ;

arrêté

Article 1er : la composition de la commission pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Nouvelle-Aquitaine est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence :

▪ **un conseiller régional :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Christine GRAVAL	Christine SEGUINAU	Véronique HAMMERER

▪ **deux présidents de conseil départemental :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Michel BUISSON (Vice-président du département 16 en charge de la santé)	Marie PRAGOUT (Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes-âgées et du handicap 16)	Isabelle LAGARDE (Conseillère départementale 16)
Anne-Florence BOURAT (Vice-Présidente déléguée en charge de la santé 86)	Jérôme NEVEUX (Conseiller Départemental - Jaunay-Marigny)	Valérie DAUGE (Conseillère départementale de Châtellerauld 86)

▪ **un représentant des groupements de communes :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours		

▪ **un représentant des communes :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Carine QUINOT (Adjointe au maire de Seignosse 40)	Alban LACAZE Maire de Riupeyrous 64	

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

▪ **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Danielle BOIZARD FNAR	Bertrand ROUZADE FNAR	Jean-François CORNET FNAR
Philippe ROCA UNAFAM	Martine DOS SANTOS UNAFAM	Claude HAMONIC UNAFAM

▪ **deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Josiane SHIPLEY (16) UDCFE CGC	Pierre JALADE (16) FGR / FP	Joaquim MARTIN (16) France Alzheimer
Fabienne POULVELARIE Union santé départementale CGT Corrèze	Francine BERTRAND (19) Association « Le fil des aidants »	Désignation en cours

▪ **deux représentants des associations des personnes handicapées :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Xavier PARTAUD (16) FNATH	Lise FOREST-PASCAL (16) ADIMC 16	Nathalie PASCAUD (16) ARDEVIE 16
Jacqueline TALIANO (24) APEI Périgueux	Huguette BARGAIN (24) APEI Périgueux	Jean Philippe LAVAL (24) CROIX MARINE

3° Collège des représentants des conseils territoriaux de santé mentionnés à l'article 1432-28 :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yvon LE YONDRE Président du CTS 33	Cédric WEIS-BRUTIER Vice-président du CTS 33	

4° Collège des représentants des partenaires sociaux :

- un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Brigitte LAVIGNE CFDT	Robert TESSIER CFDT	

- un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Dominique DECRESSAC AXESS Employeurs santé social	Hélène ANTONINI-CASTERA AXESS Employeurs santé social (Fondation John Bost)	Julie VAREZ AXESS Employeurs santé social (Croix-Rouge française)

- un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT Union nationale des professions libérales	Dany GUERIN Union nationale des professions libérales	Jean-Marc DEMAY UNAPL Nouvelle-Aquitaine

- un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Christian DANIAU	

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :

- un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Anne POULAIN ASD	Monique ROGARD Ligue des droits de l'homme

- un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Robert RAYNAUD	Françoise BEYSEN	Robert GERMON

7° Collège des offreurs des services de santé :

- quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Rebecca BUNLET Uriopss	Laurent PETIT Urioppss

Sébastien JACQUET GEPSO (EPNAK 33)	Stéphanie DEBLOIS GEPSO (PTI Coutras 33)	David PALA GEPSO (EPAC les deux Séquoias Bourdeilles 24)
Christophe BERTHELOT FEHAP (DG des PEP64)	Laurent MATHIEU FEHAP (ADAPEI 79)	Patrick COLO FEHAP
Isabelle JAMET Nexem (Adapei 33)	Laurence GUENARD Nexem (Association Martouré)	Thomas GUITTON Nexem (IRSA)

- quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Sophie BIDEAU Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées SYNERPA	Kevin CROIZER Groupe Arvi SYNERPA	Désignation en cours
François LOISEAU FEHAP (TREMA Association 17)	Jonathan DE BELMONT FEHAP (Association d'action sanitaire et sociale Sud Aquitaine)	
Michel ANTOINE UNA 24	Edouard DELORME UNA 47	Alain PROUX UNA 1686
Justine WARMEZ, directrice EHPAD Lastide-Roquefort (40)	Philippe LEBRUN FHF – EHPAD Lagord (17)	Matthieu MAUFERON EHPAD Montbron (16)

- un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nicolas BOURGUIGNON Fédération des acteurs de la solidarité (CEID Addiction)	Catherine ABELOOS Fédération des acteurs de la solidarité	Guillaume DEL SORDO Fédération des acteurs de la solidarité (AURORE Association)

- un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin ;

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Charles BOURRAS URPS Médecins	Didier SIMON URPS Médecins	Patrick LAMAT URPS Masseurs- kinésithérapeutes

Article 2 : siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins désignés lors de la première réunion de la commission :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yannick GARCIA Délégué Régional FNEHAD	Michel BEY Délégué régional adjoint FNEHAD	Joël MAISONNEUVE, Délégué régional adjoint FNEHAD
Pierre SAZERAT Président d'Addictions France en NA	Philippe CASTERA Vice-Président d'Association Addictions France	Bruno NADIN Secrétaire d'Associations Addictions France

Article 3 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de cinq ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} octobre 2021.

Article 4 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le président du conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général dans la région Nouvelle-Aquitaine ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Article 5 : Est élu présidente de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux : Jacqueline TALIANO

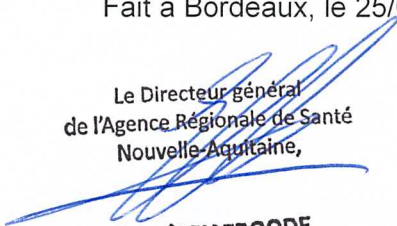
Article 6 : Est élu vice-président de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux : Dominique DECRESSAC

Article 7 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 25/06/2025

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,


Benoît ELLEBOODE